



16ème législature

Question N° : 12064	De M. Philippe Juvin (Les Républicains - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Outre-mer		Ministère attributaire > Organisation territoriale et professions de santé
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Crise humanitaire et sanitaire à Mayotte	Analyse > Crise humanitaire et sanitaire à Mayotte.
Question publiée au JO le : 10/10/2023 Réponse publiée au JO le : 12/12/2023 page : 11246 Date de changement d'attribution : 24/10/2023		

Texte de la question

M. Philippe Juvin interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer, sur la grave crise de l'eau que traverse le département de Mayotte et ses conséquences sanitaires pour ses habitants. Depuis de longs mois, Mayotte subit des coupures d'eau deux jours sur trois. Même lorsque l'eau coule dans le réseau défectueux, elle n'est pas potable. Les infrastructures de l'île, capables de produire 38 000 m³ d'eau au maximum, ne parviennent plus à subvenir aux besoins de la population, d'environ 40 000 m³ par jour. Les deux réserves collinaires dont dépend l'approvisionnement en eau potable des habitants sont quasiment vides et la prochaine saison des pluies n'est attendue qu'en fin d'année 2023. Les Mahorais sont contraints de consommer de l'eau en bouteille, mais le tarif d'un pack de six bouteilles est compris entre 3 et 8 euros. M. le député s'alarme de la crise sanitaire, provoquée par une crise de l'eau sévère et durable. Les établissements de santé constatent une augmentation du nombre de patients avec des troubles digestifs, des vomissements, ou une forte déshydratation. Le manque d'hygiène, dans un des départements les plus pauvres de France, fait craindre une recrudescence des épidémies, de choléra et de typhoïde en particulier. Le 7 août 2023, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) préconisait « une vaccination anticipée ciblée » contre la fièvre typhoïde pour les « habitants des zones d'habitat insalubre et d'incidence élevée ». Dans ce contexte d'urgence humanitaire et sanitaire, il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement sur le volet sanitaire de la crise de l'eau à Mayotte, à court et moyen terme.

Texte de la réponse

Face aux conséquences sanitaires de la crise de l'eau à Mayotte qui se déroule encore actuellement, des opérations majeures pilotées par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère de la Santé et de la Prévention, en lien avec la Préfecture et l'Agence régionale de santé de Mayotte sont déployées sur le territoire. D'abord, pour assurer l'objectif prioritaire d'augmenter les quantités d'eau potable disponibles sur l'île, des travaux de recherche et réparation des fuites sur les réseaux sont toujours en cours. Une doctrine pour la sécurisation de l'usage de boisson via l'alimentation en eau du réseau a été établie, avec une sur-chloration du réseau d'eau afin d'éviter d'éventuelles contaminations bactériologiques. Des distributions d'eau embouteillée à destination des populations fragiles identifiées ont débuté depuis la semaine du 22 septembre 2023, pour environ 51 000 personnes concernées (nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées, immunodéprimées ou dialysées, soit 10 % de la population dont les besoins correspondent à 60 000 L/j), tout en renforçant le contrôle de la qualité de l'eau. Une unité de

potabilisation de la sécurité civile, une unité d'ensachage permettant l'alimentation des écoles ne disposant ni de cuve, ni de raccordement au chemin de l'eau ont été installées. 120 rampes d'eau potable accessibles de 8h à 19h tous les jours ont également été mises en place sur l'ensemble du territoire et 80 supplémentaires sont à venir. Concernant le volet de la prévention des épidémies, un dispositif de surveillance épidémiologique spécifique et renforcé a été mis en place en lien avec Santé publique France pour prévenir de potentielles infections gastro-intestinales, fièvre typhoïde, hépatites A, diphtérie, mais aussi arboviroses ou leptospirose. Dans le contexte de la pénurie d'eau, le Haut conseil de la santé publique a recommandé de s'assurer que des stocks de vaccins anticholériques soient pré-positionnés sur le territoire pour la mise en œuvre immédiate d'une vaccination en tant que de besoin mais n'a pas recommandé une campagne de vaccination en anticipation de l'ensemble de la population de Mayotte, ni contre la fièvre typhoïde, l'hépatite A, la poliomyélite. Par ailleurs, une campagne de rattrapage vaccinal est en cours dans les établissements scolaires depuis 2022 pour, prioritairement, les rappels des 6 et 11-13 ans de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche. Celle-ci mobilise actuellement 25 professionnels (médecins, pharmaciens, infirmiers et logisticiens) de la réserve sanitaire et ce jusqu'à la fin de l'année 2023. Enfin, concernant le volet offre de soins, des ressources humaines sont constamment déployées via les dispositifs de la réserve sanitaire et de la solidarité nationale car la situation d'isolement et de forte exposition de Mayotte aux risques sanitaires nécessite un renforcement régulier de son système sanitaire dont le fonctionnement repose en partie sur des professionnels en contrat court. Mayotte bénéficie donc de la projection de nombreux professionnels aujourd'hui, comme ces dernières années. Plus de 3 000 professionnels ont été en effet déployés sur Mayotte depuis 2020.